

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 DAC 546 Actualisation des grilles de redevances et prestations associées aux tournages dans la capitale à compter du 1^{er} avril 2021.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.2125-1 ;

Vu le projet de délibération 2021 DAC 546 en date du 23 février 2021, par lequel la Maire de Paris propose l'actualisation des grilles de redevances et prestations associées aux tournages dans la capitale à compter du 1^{er} avril 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Les grilles de redevances et prestations associées aux tournages, jointes sous la forme de huit tableaux et de trois listes de lieux à la présente délibération, sont approuvées.

Article 2 : La nouvelle tarification sera applicable à compter du 1^{er} avril 2021 et sera valable jusqu'à la prochaine délibération.

Article 3 : Sont exonérés du paiement des redevances d'occupation du domaine public, les prises de vues ou de photos réalisées par des étudiants dans le cadre de leur scolarité, les prises de vues ou de photos non commerciales destinées à soutenir un projet humanitaire et les documentaires faisant exclusivement la promotion du patrimoine parisien.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO